Image not found or type unknown

Convocation en conciliation débiteur injustifiée

Par **Madmadman**, le **24/11/2014** à **20:46**

Bonjour .

J'ai eu la désagréable surprise de recevoir un recommandé A/R pour une convocation en conciliation débiteur ...

Je vous mets " dans l'ambiance :

Séparation , jugement définissant les parts de chacun dans une habitation en indivision (moi dehors , Madame dedans , Madame rembourse les cautionnaires , Madame me verse une soulte) voilà grosso-modo le jugement , qui dans le détail enlève de ma part dans l'indivision mon occupation du bien .

Je passe sur différents points " noirs " sur lesquels je vais faire appel .

Bref ! Me voilà donc avec ce document dans les mains (convocation en conciliation) et me v'la bien interloqué !

Car Madame me réclame ... les indemnités d'occupation (loyers) qui ont été déduites de ma part dans l'indivision , par le dernier jugement rendu exécutif , même si je fais appel .... et qui est donc passé entre les mains d'un huissier et du greffe du tribunal .

Voici mes deux questions :

- 1 : L'huissier et le greffe peuvent ils mettre en route la machine judiciaire à mon encontre alors que , au contraire c'est Madame qui me doit une belle somme ?

- 2 : En continuant dans l'absurde , se peut il que je sois prélevé sur mon salaire d'une somme que je ne dois pas ?

Que faire le jour J ....

Merci par avance pour vos réponses .....

MMM

PS : audience à la date du 15 / 12 / 14

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés